

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GAY-LUSSAC IMPACT SOCIAL

Gay-Lussac Gestion

PART E : 990000121319

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du DIC : 31/12/2024 - Date de mise à jour : 17/02/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCPE »).

Durée : Le FCPE a été créé le 3 juin 2005 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE de classification Actions Internationales est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, sur une période de placement recommandée de 5 ans, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers portant principalement sur des éléments relatifs à une approche sociale durable.

Indicateur de référence : 70% Euro Stoxx dividendes réinvestis + 20% MSCI World dividendes réinvestis + 10% €STER.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indicelle, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence fourni uniquement à titre indicatif.

Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'actions de sociétés de la zone Europe et Etats-Unis (diversification possible aux pays émergents pour 10% maximum) possédant une forte responsabilité sociale. Le FCPE est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires (par exemple par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA).

Le processus d'investissement au sein de l'univers des actions de grandes capitalisations internationales s'effectue en deux étapes :

I. Un premier filtre « Responsabilité Sociale » a pour objectif de ne retenir que les entreprises les plus responsables de l'univers d'investissement, soit de type « Best in Universe » en termes d'intégration volontaire de préoccupations sociales (avec à titre d'exemple les critères suivants : maintien ou création d'emplois, promotion à la formation professionnelle en vue d'une montée en compétence des collaborateurs, gestion des conditions de travail et de la sécurité des salariés, prise en compte d'une approche carbone dans une actionnariat salarié en vue d'associer durablement les collaborateurs). L'équipe de gestion s'appuie sur les données diffusées par les entreprises au sein des rapports annuels notamment et sur de la recherche extra-financière sélectionnée par GAY-LUSSAC GESTION. Avec cette méthodologie, « Best in Universe », l'univers d'investissement est réduit de 30%. Les 30% des valeurs les moins bien notées d'un point de vue social ne sont pas investissables par les gérants.

II. Un deuxième filtre dit d'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de ne retenir que les sociétés qui répondent aux trois ou quatre grandes thématiques définies lors du Comité bimestriel d'Orientation Thématique de GAY-LUSSAC GESTION en fonction du scénario macro-économique mondial retenu. Les thèmes d'investissement sont d'ordre structurel et/ou conjoncturel (à titre d'exemple : Réflation, régionalisation de la croissance, économie de services/digitalisation, situations spéciales).

Une analyse financière fondée sur des critères quantitatifs (ratios financiers et de valorisation) et qualitatifs (profil de croissance du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model) est utilisée pour le choix de la cinquantaine de titres qui composeront in fine le portefeuille.

GAY-LUSSAC Impact Social est exposé entre 75% et 100% maximum de l'actif net en actions.

Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 25% maximum de son actif en produits de taux (obligations d'Etats, notation Investment grade, pays développés) et produits monétaires. La société de gestion évalue précisément et de manière indépendante les risques de crédit et ne recoure pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une entité ou d'un instrument financier,
- 10% maximum de son actif en petites et moyennes capitalisations,
- 10% maximum de son actif en actions des pays émergents,
- 20% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification, de droit français ou européen relevant de la Directive 2009/65/CE.

Le FCPE sera exposé au risque de change à hauteur de son exposition aux actions internationales, hors zone euro et pour un maximum de 40%.

Le FCPE est dit « solidaire » puisque son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du code du travail.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat doivent être confiées au teneur de compte-conservateur des parts au minimum un jour ouvré avant le calcul de la valeur liquidative. Elles sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire, calculée chaque vendredi sur les cours de clôture du jour.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est réservée aux salariés, mandataires sociaux et anciens salariés des entreprises adhérentes (excepté les U.S. Persons).

Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts :
sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	316 €	953 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.18%	1.66%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.06% avant déduction des coûts et de 4.40% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	38 €
Coûts de transaction	0.80% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	78 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCPE ne prélevant aucune commission de rachat.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCPE à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCPE.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (règlement, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.